

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36^e année – N° 12 – Mercredi 26 mars 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Erratum

Suite à une erreur incombant à l'imprimerie, l'article 48, alinéa 1 de l'arrêté ci-dessous, paru dans le Journal officiel N° 11 du mercredi 19 mars 2014, est republié avec correction.

République et Canton du Jura

Arrêté portant adaptation des déductions et des tarifs de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix pour l'année fiscale 2014

Art. 48¹ Le taux unitaire de l'impôt sur la fortune dû pour une année est le suivant:

0,50 ‰ pour les 105 000 premiers francs* de fortune;
0,75 ‰ pour les 315 000 francs* suivants;
0,95 ‰ pour les 368 000 francs* suivants;
1,10 ‰ pour les 788 000 francs* suivants;
1,20 ‰ pour le surplus.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 11 mars 2014

Approbation de plans et prescriptions

Par arrêté, le Gouvernement a approuvé:

- le plan des zones de protection et le règlement pour les sources du Bambois et de Noirefontaine à Vermes, commune de Val Terbi.

L'arrêté, le plan et le règlement qui l'accompagnent peuvent être consultés au secrétariat communal du Val Terbi, et au secrétariat de l'Office de l'environnement, chemin du Bel'Oiseau 12, 2882 St-Ursanne.

Delémont, le 11 mars 2014

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M^{me} Maryvonne Pic Jeandupeux, députée, Les Breuleux,

- M. Jean Bourquard, député suppléant, Les Breuleux, est élu député du district des Franches-Montagnes;
- M. Martial Farine, Les Bois, est élu député suppléant du district des Franches-Montagnes.

Le présent arrêté entre en vigueur le 23 avril 2014.

Delémont, le 11 mars 2014

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au **1^{er} avril 2014**

- de la modification du 18 décembre 2013 de la loi sur le développement de l'économie cantonale;
- de la modification du 18 décembre 2013 de la loi sur le tourisme.

Delémont, le 11 mars 2014

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Chaux-des-Breuleux

Entrée en vigueur du règlement concernant l'élimination des déchets urbains et autres déchets et du règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'Assemblée communale de La Chaux-des-Breuleux le 14 janvier 2014, ont été approuvés par le Service des communes le 10 mars 2014.

Réuni en séance le 18 mars 2014, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

La Chaux-des-Breuleux, le 18 mars 2014

Le Conseil communal

Courgenay

Abrogation de règlement

En date du 17 juin 2013, l'Assemblée communale de Courgenay a décidé d'abroger le règlement communal ci-après:

- Règlement sur la protection des données à caractère personnel

Cette abrogation a été approuvée par le Service des Communes le 26 août 2013. Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Courgenay, le 17 mars 2014

Le Conseil communal

Ederswiler

Inkrafttreten der Anpassungen des Organisationsreglements

Das oben erwähnte kommunale Organisationsreglement wurde durch die Gemeindeversammlung von Ederswiler am 3. Dezember 2013 verabschiedet und durch den Gemeindedienst am 18. Februar 2014 genehmigt.

An der Gemeinderatssitzung vom 17. März 2014 hat der Gemeinderat beschlossen, das Inkrafttreten dieses Reglements auf den 1. April 2014 festzulegen.

Das Reglement, sowie die Genehmigung, können auf der Gemeindeverwaltung eingesehen werden.

Ederswiler, 18. März 2014

Im Namen des Gemeinderates

Der Gemeindepräsident: André Girodat

Die Gemeindeschreiberin: Rita Stadelmann

Fahy

Complément à la publication du 12 mars 2014

La présente publication se fonde aussi sur l'article 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage, sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 et sur la loi cantonale portant application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 13 novembre 1991.

Fahy, le 20 mars 2014

Le Conseil communal

Haute-Sorne

Séance extraordinaire du Conseil général, le mardi 8 avril 2014, à 19 h 30 à la Halle polyvalente de Glovelier

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Questions orales.
3. Informations sur le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne, en présence des promoteurs.
4. Discussion générale.

Haute-Sorne, le 17 mars 2014

Au nom du bureau du Conseil général

Le président: Denis Jeannerat

Mervelier

Election complémentaire par les urnes d'un Conseiller communal le 18 mai 2014

Les électrices et électeurs de la commune de Mervelier sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un Conseiller, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 7 avril 2014, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: salle du Conseil communal à Mervelier.

Heures d'ouverture: samedi 17 mai 2014 de 19 à 20 heures et dimanche 18 mai 2014 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 8 juin 2014, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 21 mai 2014, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Mervelier, le 26 mars 2014

Le Conseil communal

Mervelier

Election complémentaire par les urnes d'un-e membre de la commission de vérification des comptes le 18 mai 2014

Les électrices et électeurs de la commune de Mervelier sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e membre de la commission de vérification des comptes, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 7 avril 2014, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: salle du Conseil communal de Mervelier.
Heures d'ouverture: samedi 17 mai 2014 de 19 à 20 heures et dimanche 18 mai 2014 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 8 juin 2014, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 21 mai 2014, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Mervelier, le 26 mars 2014

Le Conseil communal

Muriaux**Aménagement local**

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Muriaux dépose publiquement durant 30 jours, soit du 26 mars au 25 avril 2014 inclusivement, à son Secrétariat communal en vue de leur adoption par l'assemblée communale:

- la modification du plan de zones de la localité de Muriaux, parcelles 170 & 14.

Les oppositions dûment motivées, sont à adresser par écrit et par lettre-signature au Conseil communal de Muriaux jusqu'au 25 avril 2014 inclusivement, avec la mention « Aménagement local ».

Muriaux, le 21 mars 2014

Le Conseil communal

Le Noirmont**Dépôt public****Modification de l'aménagement local**

Zones SAa et UAa « Chant du Gros »
parcelles 3130 et 1368

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la commune du Noirmont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 26 mars 2014 au 28 avril 2014 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale le document suivant:

- Plan de Modification de l'aménagement local – Zones SAa et UAa « Chant du Gros » parcelles 3130 et 1368

Le projet de modification de l'aménagement local – Zones SAa et UAa « Chant du Gros » peut être consulté au secrétariat communal, rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, doivent être adressées, sous pli recommandé, jusqu'au 28 avril 2014 inclusivement.

Elles porteront la mention « Modification de l'aménagement local – Zones SAa et UAa « Chant du Gros ».

Le Noirmont, le 26 mars 2014

Le Conseil communal

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch
jusqu'au lundi 12 heures

Porrentruy**Assemblée bourgeoise ordinaire, mardi 29 avril 2014, à 20 h, à l'Hôtel de ville**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 10 décembre 2013.
2. Rapport du Président du Conseil.
3. Rapport du Président de la commission forestière.
4. Comptes 2013.
5. Conservation d'îlots de vieux bois: décision.
6. Nouveau règlement d'organisation et d'administration:
 - présentation
 - discussion
 - approbation
7. Divers et imprévus.

Le nouveau règlement est déposé publiquement au secrétariat bourgeois durant le délai légal de vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée bourgeoise.

Porrentruy, le 19 mars 2014

Le Conseil de bourgeoisie

Porrentruy**Décision du Conseil de ville du 20 mars 2014**

Tractandum N° 13:

- a) Approbation de la vente des trois parcelles communales (N°s 1116, 1118 et 1119), situées à la Colombière, selon les modalités définies par l'acte de promesse de vente et d'achat signée le 18 décembre 2013 entre la Commune municipale de Porrentruy et la Société Ayom SA, pour un montant de Fr. 177'675.-.
- b) Compétence est donnée au Conseil municipal pour réaliser l'opération.

Tractandum N° 14:

Approbation d'un crédit-cadre de Fr. 460'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'administration municipale pour les années 2014 à 2016.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés au Secrétariat municipal. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: jeudi 24 avril 2014.

Porrentruy, le 21 mars 2014

Le Secrétariat municipal

Saint-Brais**Election complémentaire par les urnes d'un-e Conseiller-ère communal-e le 18 mai 2014**

Les électrices et électeurs de la commune de Saint-Brais sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 7 avril 2014, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote
Lieu: petite salle de la halle de gymnastique.
Heures d'ouverture: Dimanche 18 mai 2014 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 8 juin 2014, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 21 mai 2014, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Saint-Brais, le 26 mars 2014

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Réclère

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, dimanche 13 avril 2014, à 11 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2013.
3. Divers et imprévu.

Réclère, le 15 mars 2014

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Vendlincourt

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique, lundi 7 avril 2014, à 20 h, au collège (salle du 1^{er} étage)

Ordre du jour:

1. PV de la dernière assemblée
2. Comptes 2013
3. Divers et imprévus

Vendlincourt, le 19 mars 2014

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Vermes-Envelier-Elay

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 24 avril 2014, à 20 h, à la salle de la cure

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Voter les dépassements de budget et accepter les comptes 2013
3. Divers

Vermes, le 18 mars 2014

Le Conseil de la commune ecclésiastique

Avis de construction

Basse-Allaine/Courtemaîche

Requérants: Siegenthaler Monique et Daniel, Chemin de la Gare 121, 2923 Courtemaîche. Auteur du projet: Michellod SA, constructions en bois, Chez Moren 25, 1955 Chamoson.

Projet: maison familiale sur 1 niveau, pompe à chaleur sur la parcelle N° 373 (surface 1626 m²), sise au lieu-dit «Prés du Gros Pont». Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 13 m 14, largeur 10 m 18, hauteur 3 m 20, hauteur totale 5 m 09.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: bardage bois mélèze naturel. Couverture: tuiles terre cuites de couleur rouge naturel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 avril 2014 au secrétariat communal de Basse-Allaine, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Basse-Allaine, le 26 mars 2014

Le Conseil communal

Le Bémont

Requérant: Mariani Alfredo, Zehntenfreistrasse 43, 4103 Bottmingen. Auteur du projet: Mariani Alfredo, Zehntenfreistrasse 43, 4103 Bottmingen.

Projet: chemin d'accès à la maison N° 65, sur la parcelle N° 302 (surface 322'085 m²), sise au lieu-dit «Su les Laités». Zone d'affectation: Agricole, protection du paysage, périmètre IFP.

Dimensions: longueur 35 m, largeur 3 m.

Genre de construction: empierrement, goudronnage.

Dérogations requises: Art. 24 LAT, Art. 32 RCC (protection du paysage).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2014 au secrétariat communal de Le Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 22 mars 2014

Le Conseil communal

Courgenay

Requérant: Domofen SA, rue Sedrac 11, 2950 Courgenay. Auteur du projet: ATB SA, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Projet: halle de stockage en annexe contiguë au bâtiment N° 11, sur les parcelles N°s 859 et 860 (surfaces 5910 m² et 2853 m²), sises rue Sedrac. Zone d'affectation: Activités AAa, plan spécial «zone industrielle régionale».

Dimensions principales: longueur 40 m, largeur 24 m, hauteur 6 m 20, hauteur totale 6 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: structure métallique. Façades: tôles profilées de teinte grise. Couverture: tôles profilées de couleur grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 avril 2014 au secrétariat communal de Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 21 mars 2014

Le Conseil communal

Courgenay

Requérants: Gigon Jean-François et Catherine, Sur-les-Pins 35, 2950 Courgenay. Auteurs du projet: Gigon Jean-François et Catherine, Sur-les-Pins 35, 2950 Courgenay.

Projet: couvert de voitures sur la parcelle N° 1021 (surface 1010 m²), sise au lieu-dit « Sur-les-Pins ». Zone d'affectation: HA.

Dimensions principales: longueur 5 m 90, largeur 5 m 90, hauteur 2 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature métallique. Couverture: plastique transparent.

Dérogation requise: l'art. 2.6.1 du règlement communal sur les constructions.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 avril 2014 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 18 mars 2014

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Cogespro Sàrl, Güterstr. 1, 2540 Granges. Auteur du projet: Cogespro Sàrl, Güterstr. 1, 2540 Granges.

Projet: construction d'un immeuble locatif (immeuble A) comprenant 13 logements et un parking souterrain de 13 places sur les parcelles N°s 5285 (surface 2991 m²) et DS5286, sises à la rue des Herbages. Zone de construction: Ha, 4 niveaux. Plan spécial: N° 53 « Cras-des-Fourches », secteur f.

Dimensions: longueur: 41 m 50, largeur 11 m, hauteur 11 m 07.

Genre de construction: murs extérieurs: béton visible, isolation. Façades: béton. Couverture: végétalisée. Chauffage: production chaleur bois (existante).

Dérogation requise: Art. 1.5 - Prescriptions « Cras-des-Fourches, secteur f » (alignement non obligatoire dépassé).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 25 avril 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 24 mars 2014

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: Cogespro Sàrl, Güterstr. 1, 2540 Granges. Auteur du projet: Cogespro Sàrl, Güterstr. 1, 2540 Granges.

Projet: construction d'un immeuble locatif (immeuble B) comprenant 15 logements et un parking souterrain de 15 places, sur les parcelles N°s 5287 (1602 m²) et DS5288, sises à la rue des Herbages. Zone de construction: Ha, 4 niveaux. Plan spécial: N° 53 « Cras-des-Fourches », secteur f.

Dimensions: longueur 40 m, largeur 11 m, hauteur 11 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: béton visible, isolation. Façades: béton. Couverture: végétalisée. Chauffage: produc. chaleur bois (existante).

Dérogation requise: Art. 1.5 - Prescriptions « Cras-des-Fourches, secteur f » (alignement non obligatoire dépassé).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 25 avril 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret au permis de construire).

Delémont, le 24 mars 2014

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Fontenais

Requérants: M. Yves Leschot et M^{me} Corine Mamie, La Fond-de-Vie 35, 2902 Fontenais. Auteur du projet: Leschot Architecture Sàrl, Fbg St-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: réaménagement d'un appartement avec agrandissement à l'Ouest du bâtiment N° 35 sur la parcelle N° 245 (surface 1'153 m²), sise au lieu-dit « La Fond-de-Vie ». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions des transformations: longueur 12 m 01, largeur 9 m 14, hauteur 7 m 60, hauteur totale 8 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: pierres, doublage intérieur, ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte blanc cassé, bardage bois naturel. Couverture: tuiles terre cuite de couleur rouge et gravillons.

Dérogation requise: Article CA16 (aspect architectural).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 avril 2014 au secrétariat communal de Fontenais, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 18 mars 2014

Le Conseil communal

Haute-Sorne/Soulce

Requérants: Messieurs Christophe et Jean-Claude Créatin, Rièrè chez Martin 2, 2864 Soulce. Auteurs du projet: Messieurs Christophe et Jean-Claude Créatin, Rièrè chez Martin 2, 2864 Soulce.

Projet: construction d'un hangar agricole sur les parcelles N^{os} 183 et 194 (surfaces 815 m² et 1392 m²), sises au lieu-dit «Rièrè chez Martin». Zone d'affectation: Zone Centre.

Dimensions: longueur 17 m 60, largeur 9 m, hauteur 5 m 10, hauteur totale 7 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: bois. Façades: bardage bois naturel de couleur brune. Couverture: Eternit de couleur rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 avril 2014 au secrétariat communal de Haute-Sorne où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Sorne, le 19 mars 2014

Le Conseil communal

Mervelier

Requérant: Luc Juillerat, Rte Principale 24, Parcelle 34, 2827 Mervelier.

Projet: rénovation d'un ancien bûcher en une buanderie.

Genre de construction: murs en béton cellulaire (Ytong), fenêtres PVC, charpente en bois, porte en bois, barrière métallique.

Dérogation: règlement communal sur les constructions:

- Article 3.4.5 – Périmètre de protection des eaux.
- Article CA 16 c) - Toitures.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26.04.2014, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Mervelier, le 26 mars 2014

Le Secrétariat communal

Mervelier

Requérant: Sautebin Raoul, Rue du Général Guisan 5, 1083 Mézières. Auteur du projet: GVS SA, Bureau d'étude, Rue de la Liberté 6, 2854 Bassecourt.

Projet: déconstruction du bâtiment N°16 et construction d'une maison familiale de 1 appartement, avec garage en sous-sol, pompe à chaleur et remise en annexe, sur la parcelle N° 282 (surface 2921 m²), sise à la route de Montsevelier. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 15 m 50, largeur 13 m 15, hauteur 4 m 70, hauteur totale 6 m 45. Dimensions de la remise: longueur 7 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 62, hauteur totale 3 m 32.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation, brique terre cuite. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton rouge-brun nuagé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2014 au secrétariat communal de 2827 Mervelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 24 mars 2014

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Vimar Immobilier Sàrl, Société Immobilière co/CRF SA, Rue de Morimont 3, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Atelier d'architecture Le Triangle Hugo Beuchat, Fbg St-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un immeuble locatif, sur la parcelle N° 3227 (surface 3566 m²), sise à la rue des Marchands, secteur I du plan spécial «La petite Perche». Zone de construction: plan spécial «La petite Perche».

Description: construction d'un immeuble locatif comprenant:

- au rez-de-chaussée: caves, local à vélos et local technique;
- aux 1^{er}, 2^e et 3^e étages: 1 appartement de 5 pièces par étage avec balcon sur façade Sud.

Aménagement de 4 places de parc extérieures et de 3 places de parc couvertes. Aménagement des extérieurs en asphalte, pavés en ciment, dalles de jardin. Engazonnement et arborisation. Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 12 mars 2014 et selon plans datés et timbrés par le Service de l'Urbanisme Equipement et Intendance.

Dimensions: longueur 16 m, largeur 11 m, hauteur 10 m 88.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, terre cuite, isolation. Façades: revêtement: crépi de couleur beige. Toit plat couvert de gravillons de teinte anthracite. Chauffage: pompe à chaleur air-eau. Citerne à mazout.

Dérogations requises: Art. 6 «Mesures» PS «La petite Perche». Pente des toitures non respectée. Art. 12 «Matériaux» PS «La petite Perche». Toit revêtu de matériaux de couleur «anthracite» au lieu de rouge. Art. 13 «Toiture» PS «La petite Perche». Toit plat au lieu de toit à deux pans.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 25 avril 2014 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 24 mars 2014

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI)
de la Municipalité de Porrentruy

Saint-Brais

Requérant: M. Joseph Erard, Les Prés-Dessus 1, 2364 Saint-Brais. Auteur du projet: Atelier d'architecture Le Chésal, Rue de la Faverge 21, 2853 Courfaivre.

Projet: construction d'une stabulation pour 60 vaches laitières, 25 vaches prêtes, 25 génisses et 30 veaux, fenil, hangar pour machines, salle de traite, chambre à lait, SRPA, fosse à purin, citerne à eau + panneaux solaires photovoltaïques sur le pan Sud de la toiture, sur la parcelle N° 499 (surface 159'528 m²), sise au lieu-dit «Les Prés-Dessus». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 80 m 06, largeur 34 m 41, hauteur 7 m 60, hauteur totale 14 m 97. Dimensions de la fosse à purin: longueur 66 m 85, largeur 6 m 40, volume 1260 m³.

Genre de construction: murs extérieurs: muret béton, briques terre cuite, ossature bois. Façades: bardage bois gris, briques rouges, béton gris, tôles grises à l'Ouest. Couverture: Eternit grandes ondes de couleur rouge et panneaux solaires photovoltaïques de couleur gris noir.

Dérogation requise: l'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 avril 2014 au secrétariat communal de Saint-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 26 mars 2014

Le Conseil communal

Val Terbi/Vermes

Requérant: Eschen René, Les Champs de la Côte 34d, 2829 Vermes. Auteur du projet: Respinguet Sàrl, Rue des Alevins 6, 2824 Vicques.

Projet: pose de panneaux solaires sous vide sur une partie du pan sud de la toiture, sur la parcelle N° 790 (surface 3290 m²), sise au lieu-dit «Les Champs de La Côte». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 9 m, largeur 0 m 75.

Genre de construction: installation solaire à tube en verre borosilicate.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 avril 2014 au secrétariat communal de Val Terbi, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 24 mars 2014

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, le Ministère public met au concours un poste de

Commis-greffier-ère

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: exécuter toutes les tâches attribuées à un-e commis-greffier-ère du Ministère public, soit principalement: rédaction d'ordonnances diverses; prise de procès-verbaux d'auditions; suivi des dossiers; gestion du courrier; enregistrement des enquêtes pénales et des jugements au casier judiciaire.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce; une expérience dans le domaine judiciaire est un atout. Outils informatiques: Word, Excel, Access, Outlook. Langues: français, allemand.

Traitement: classe 12.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me} Frédérique Comte, procureure, 032/420 33 99.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Commis-greffier-ère MPU», jusqu'au 2 avril 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du départ du titulaire, le Service de l'enseignement met au concours un poste de

Responsable de la Section Enseignement

Mission: dans le cadre du Service de l'enseignement et de son équipe de direction, vous serez chargé-e de gérer, coordonner et faire évoluer les activités pédagogiques dans l'ensemble des degrés de l'école obligatoire jurassienne. Vous effectuerez le suivi au niveau cantonal de la mise en œuvre du plan d'études romand (PER), de l'élaboration des moyens d'enseignement, ainsi que des processus d'évaluation en collaboration avec les coordinateur-trice-s de branches et les enseignant-e-s. Vous accomplirez les mandats spécifiques attribués par le Service de l'enseignement.

Exigences: vous êtes au bénéfice d'une formation tertiaire (HEP, HES, Uni) et d'un certificat d'aptitude à l'enseignement primaire ou secondaire. Vous avez de l'intérêt pour la politique de l'éducation en général, les problématiques d'évaluation pédagogique et les questions de plans d'études. Votre culture générale étendue, votre entregent, votre sens de l'organisation et des responsabilités font de vous la personne que nous recherchons. Vous maîtrisez les outils usuels en informatique et savez travailler de manière autonome et en équipe. Vous êtes à la recherche d'un poste à responsabilité correspondant à votre esprit d'initiative.

Traitement: classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2014.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Fabien Crelier, chef du Service de l'enseignement, tél. 032/420 54 14.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Responsable de la Section Enseignement», jusqu'au 17 avril 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En raison de la démission de la titulaire, le Tribunal de première instance met au concours un poste de

Greffier-ère à 50 %

Mission: recherches juridiques, rédaction de jugements et décisions. Assistance des juges en matières pénale, civile et administrative. Tenue du plumitif en audience.

Exigences: intérêt pour la science juridique et la justice. Capacité de travailler de manière indépendante au sein d'une équipe. Facilité de contact avec les mandataires et les particuliers.

Pour ce poste, une formation juridique complète est exigée (brevet d'avocat-e ou de notaire). Une expérience dans les tribunaux, dans le barreau ou dans l'administration est souhaitée. Le-La titulaire devra également savoir faire preuve d'esprit de décision, d'assurance dans l'expression orale et de qualité de bon-ne rédacteur-trice dans l'expression écrite.

Traitement: classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2014 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Chappuis, président du Tribunal de 1^{re} instance, tél. 032/420 33 50.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Greffier-ère TPI», jusqu'au 17 avril 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


La Police cantonale met au concours deux postes d'

Agent-e de police breveté-e

Mission: toutes tâches dévolues aux agent-e-s de la police cantonale en matière d'éducation, de prévention et de répression.

Exigences: être au bénéfice d'un brevet fédéral de policier-ère.

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: territoire cantonal.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du Capitaine Hubert Thalmann, chef de la Gendarmerie territoriale, au 032/420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e de police breveté-e », jusqu'au 17 avril 2014.

www.jura.ch/emplois

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

ÉCOLES PRIMAIRES

(1^{re} – 8^e école primaire – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien d'école primaire, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: classe 3 de l'échelle des traitements des membres du corps enseignant.
3. Entrée en fonction: 1^{er} août 2014.
4. Date limite de postulation: 11 avril 2014.
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation » à la présidence de la Commission d'école mentionnée ci-dessous.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE DELÉMONT

1 poste de directrice / directeur

Tâches: le-la directeur-trice est responsable du fonctionnement interne de l'école. Il-elle coordonne et anime l'activité conformément aux dispositions légales (article 122 de la loi scolaire¹ et article 249 de l'ordonnance scolaire²).

Rétribution et allègements: selon les normes prévues par l'article 9 de l'ordonnance du 29 juin 1993 sur l'indemnisation et la diminution du temps d'enseignement des directeurs, médiateurs et titulaires d'autres fonctions dans les écoles enfantines, primaires et secondaires³.

Les décharges horaires se montent à hauteur d'un poste complet à répartir entre la direction et la vice-direction.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation-Direction », à M^{me} Sylvianne Suvat, présidente de la Commission d'école, Gaulois 7, 2800 Delémont.

Renseignements auprès de M. Roger Jardin, directeur du cercle scolaire, tél. 032.421.97.00.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE HAUTE-AJOIE

Suite au départ en retraite du titulaire,

1 poste à 70% (19-21 leçons hebdomadaires)

Degré: 3-4 P

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Suite au départ en retraite du titulaire,

1 poste à 70% (19-21 leçons hebdomadaires)

Degré: 3-8 P

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne. Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

L'un ou l'autre poste pourrait déboucher sur un contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

1 poste de directrice / directeur

Tâches: le-la directeur-trice est responsable du fonctionnement interne de l'école. Il-elle coordonne et anime l'activité conformément aux dispositions légales (article 122 de la loi scolaire¹ et article 249 de l'ordonnance scolaire²).

Rétribution et allègements: selon les normes prévues par l'article 9 de l'ordonnance du 29 juin 1993 sur l'indemnisation et la diminution du temps d'enseignement des directeurs, médiateurs et titulaires d'autres fonctions dans les écoles enfantines, primaires et secondaires³.

Les décharges horaires se montent à hauteur d'un poste complet à répartir entre l'actuelle vice-direction et la direction.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Claude Laville, président de la Commission d'école, Route de Fahy 7, 2907 Rocourt.

Renseignement auprès de M^{me} Sandra Nobs, directrice du cercle scolaire, tél. 032 476 66 91.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE LA CŒUVATTE

Suite à une réorganisation scolaire,

1 poste à 80% (22-24 leçons hebdomadaires)

Degré: 1P-2P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Suite à une réorganisation scolaire,

1 poste à 70% (19-21 leçons hebdomadaires)

Degré: 3P-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Maurice Migy, président de la Commission d'école, Rue du Puits 6, 2932 Cœuve.

Renseignement auprès de M^{me} Anne-Marie Choffat, directrice du cercle scolaire, tél. 032 466 68 34.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE LA COURTÉTELLE

Suite au maintien de la classe ouverte en août 2013.

1 poste à 100%

(26 à 28 leçons hebdomadaires)

Degré: 1P-2P

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Suite à une augmentation du taux d'activité,

1 poste à 40% (10 à 12 leçons hebdomadaires)

Degré: 3P-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Suite au départ à la retraite du titulaire,

1 poste à 100%

(26 à 28 leçons hebdomadaires)

Degré: 7P-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention «Postulation», à M^{me} Maité Theubet, présidente de la Commission d'école, Penesse 34, 2852 Courtételle.

Renseignement auprès de M. Philippe Fleury, directeur du cercle scolaire, tél. 032 422 36 86.

Delémont, le 24 mars 2014

Service de l'enseignement

¹ RSJU 410.11

² RSJU 410.111

³ RSJU 410.252.24

Nous cherchons: 

Un-e enseignant-e spécialisé-e pour un poste correspondant à 12/28

à l'espace pédagogique de Bassecourt

M^{me} Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, tél. 032 421 16 13, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous invitons à remettre votre dossier de candidature jusqu'au 10 avril 2014, à: Fondation Père-ne, M^{me} Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, Ch. du Palastre 18, Case postale 2126, 2800 Delémont 2. Votre dossier comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de diplôme et des certificats de travail.

Davantage d'informations sur ce poste sont disponibles sur notre site internet: www.perene.ch

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE

Service de l'administration et des finances
Chemin de la Ciblerie 45
2503 Bienne
saf@hep-bejune.ch



La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE met au concours les postes suivants:

Pour la Formation primaire:

Chargé-e-s d'enseignement / professeurs

Sur le site de La Chaux-de-Fonds:

- Didactique de l'allemand: 25 – 30%
- Didactique de l'éducation physique et sportive: 40 – 45%

Sur le site de Porrentruy:

- Didactique du français: 40 – 45%
- Didactique des activités créatrices, visuelles et manuelles: 65 – 70%
- Didactique de l'éducation physique et sportive: 15 – 20%

Mandat

- Formation initiale des étudiant-e-s du degré primaire
- Encadrement de la pratique professionnelle des étudiant-e-s
- Encadrement des recherches conduites par les étudiant-e-s

Profil

- Titre universitaire de niveau master ou jugé équivalent
- Diplôme d'enseignement et expérience pédagogique de plusieurs années
- Bonne capacité d'organisation et de planification
- Sens de la relation
- Capacité d'adaptation, esprit d'initiative et dynamisme

Conditions d'engagement

- Postes à durée déterminée d'un an, renouvelables
- Entrée en fonction: 1^{er} août 2014

Procédure: Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature jusqu'au 8 avril 2014 à l'adresse suivante: HEP-BEJUNE, Service du Personnel, Chemin de la Ciblerie 45 – 2503 Bienne, avec la mention «Postulation» et l'indication du poste visé. Un complément d'information peut être obtenu auprès de M. Fred-Henri Schnegg, doyen de la formation primaire, au 032 886 99 19 ou par courriel fred-henri.schnegg@hep-bejune.ch

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Commune du Clos du Doubs

Service organisateur/Entité organisatrice: SIS Clos du Doubs, à l'attention de Christian Augsburg, CP 116, 2882 St-Ursanne, Suisse, E-mail: siscdd@emergentech.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure de gré à gré

1.4 Genre de marché

Marché de fournitures

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Achat petit Tonne-Pompe 8,2t 4x4

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 34144212 - Fourgons pompe-tonne

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

conformément aux indications suivantes: selon le régime des exceptions Art 5. al.2 b et Art.9 al.1 c; e; g de OAMP 174.11.

Véhicule unique, répondant à 90% de la pondération du marché initial prévu, plus d'informations sur demande écrite.

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires

Nom: Feumotech AG, Gerlafingenstrasse 31, 4565 Rechterswil, Suisse

Prix: Fr. 316'914.00

3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Selon le régime des exceptions Art 5. al.2 b et Art.9 al.1 c; e; g de OAMP 174.11. Plus d'informations sur demande écrite.

4. Autres informations**4.2 Date de l'adjudication**

Date: 19.03.2014

4.5 Indication des voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal. La procédure d'opposition est exclue. Le délai de recours est de 10 jours. Le recours n'a pas d'effet suspensif. La Chambre administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. La mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant, sont joints au mémoire.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Gouvernement de la République et Canton du Jura
Service organisateur/Entité organisatrice: Caisse de compensation du canton du Jura, Rue Bel-Air 3, 2350 Saignelégier, Suisse, Fax: +41 32 952 11 01, E-mail: *mail@ccju.ch*

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Caisse de compensation du canton du Jura, à l'attention de M. Michel Rion, Rue Bel-Air 3, 2350 Saignelégier, Suisse

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

10.04.2014

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 06.05.2014 **Heure:** 17:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication. Les offres sont à faire sous pli confidentiel avec double enveloppe fermée portant la mention «Mandat révision 2015/mri».

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de services

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de services****2.2 Titre du projet du marché**

Mandat de révision de la Caisse de compensation du canton du Jura, de la Caisse d'allocation

familiale du canton du Jura et des comptes de l'Office de l'assurance invalidité du canton du Jura

2.3 Référence / numéro de projet

Mandat révision 2015/mri

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 6600000 - Services financiers et d'assurance

2.5 Description détaillée des tâches

Révision de clôture et révision principale, soit le contrôle des comptes, de l'application du droit matériel et de l'organisation de la Caisse de compensation du canton du Jura et de la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura, ainsi que des autres tâches gérées par ces institutions (prestations complémentaires à l'AVS/AI, contrôle de l'affiliation et réduction des primes dans l'assurance-maladie, Fonds de surcompensation en matière d'allocations familiales, redistribution de la taxe CO2). Contrôle des comptes de l'Office de l'assurance invalidité du canton du Jura tenus par la Caisse de compensation du canton du Jura. Dix mandats de contrôle d'employeur. Conseils liés à la gestion des institutions.

2.6 Lieu de la fourniture du service

Caisse de compensation du canton du Jura, Rue Bel-Air 3, 2350 Saignelégier

2.7 Marché divisé en lots?

Non

2.8 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.10 Délai d'exécution

Remarques: Décrit dans le dossier d'appel d'offres

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Non admise

3.6 Sous-traitance

Non admise

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:

1. Reconnaissance par l'Office fédéral des assurances sociales (art. 166 RAVS).
2. Capacité de réponse aux points figurant dans le contenu de l'offre.
3. Aptitude à réaliser les exigences de toutes les tâches (le marché ne peut être divisé).

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Critères d'adjudication :
conformément aux critères cités dans les documents

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.11 Langues acceptées pour les offres

Français

3.12 Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante:
Caisse de compensation du canton du Jura,
à l'attention de M. Michel rion, Rue Bel-Air 3,
2350 Saignelégier, Suisse,

Fax: +41 32 952 11 01, E-mail: mail@ccju.ch

Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les documents d'appel d'offres sont à demander exclusivement par écrit.

4. Autres informations

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1. Nom officiel du pouvoir adjudicateur :

Service d'achat/entité adjudicatrice: SYNDICAT POUR LA GESTION DES BIENS, PROPRIÉTÉ DES COMMUNES DES FRANCHES-MONTAGNES

Lieu du service d'achat/entité adjudicatrice: Les Emibois

Canton du service d'achat/entité adjudicatrice: JU

Service organisateur/Entité organisatrice:

CSC Arc Jurassien
A l'attention de: Patricia Recordon
Adresse: Grand-Rue 107, Case postale 66
NPA/Localité: 2720 Tramelan
Pays: Suisse
Téléphone: 032 487 35 50
Fax: 032 487 35 54
E-mail: patricia.recordon@csc-dechets.ch
URL: sans indications

1.2. Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:

Nom: Syndicat pour la Gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes (Syndicat pour la Gestion des Biens)
A l'attention de: Secrétariat
Adresse: c/o Isabelle Aubry
NPA/Localité: 2338 les Emibois
Téléphone: sans indications
Fax: sans indications
E-mail: sans indications

1.3. Délai souhaité pour poser des questions par écrit:

04.04.2014 – 16h00

Remarques: l'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

Les questions doivent être soumises par écrit jusqu'au 4 avril 2014 à 16h00, et selon chapitre 4.3 du dossier d'appel d'offres

1.4. Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 05.05.2014 **Heure:** 17h00 **Exigences formelles:** Le soumissionnaire doit déposer son offre complète par écrit, en français ou avec une traduction, portant signature originale ou certifiée de son auteur, et accompagnée des annexes requises en 2 exemplaires. Les offres devront être déposées sous enveloppe fermée portant l'inscription « Taxe au sac » et la mention « Ne pas ouvrir SVP ». Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2. ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées (date et heure de réception faisant foi) et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5. Date de l'ouverture des offres

Date: 6.05.2014

Ville: 2338 Les Emibois

Remarques: l'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal de l'ouverture des offres peut être consulté auprès de l'adjudicateur après l'adjudication.

1.6. Genre de pouvoir adjudicateur:

Autres collectivités assumant des tâches communales.

2. Objet du marché

2.1. Genre du marché de services

Autres services
Catégories de services CPC [27] Autres prestations

2.2. Titre du projet de marché

Mise en soumission des prestations de production, de stockage, de distribution et d'encaissement de la taxe au sac de communes des Franches-Montagnes

2.3. Références/numéro de projet

181

2.4. Vocabulaire commun des marchés publics:

CPV: 90500000 – Services liés aux déchets et aux ordures

2.5. Description détaillée des tâches

Prestations de production, de stockage, de distribution et d'encaissement de la taxe au sac de communes des Franches-Montagnes

2.6. Lieu de la fourniture du service

Communes gérées par le Syndicat pour la Gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes

2.7. Marché divisé en lots

Non

2.8. Des variantes sont-elles admises?

Non

2.10 Délai d'exécution

Début 01.09.2014 et fin 31.12.2021

3. Conditions

3.1. Conditions générales de participation

Ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui ont la qualité et l'aptitude à répondre à cet appel d'offres quant à la nature

du marché, et qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2. Cautions/garanties

Inscription au Registre du commerce ou sur un registre professionnel, attestations AVS/AI, assurance perte de gain, impôt et impôt à la source, LPP, allocations familiales, assurance chômage et assurance accident d'une durée de validité antérieure de maximum 3 mois par rapport au délai du dépôt de l'offre.

3.3. Conditions de paiement

Selon les documents du dossier d'appel d'offres

3.4. Coûts à inclure dans le prix offert

Selon les documents du dossier d'appel d'offres

3.5. Communauté de soumissionnaires

Admises. Tous les membres doivent respecter les conditions

3.6. Sous-traitance

Autorisée

3.7. Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8. Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9. Critères d'adjudication:

Conformément aux critères suivants:

Montant de l'offre en rapport avec le cahier des charges 50%

Liste des références dans des travaux similaires 30%

Répartition des tâches et des responsabilités 10%

Qualités et adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché 10%

3.10. Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: sans indications

Prix: aucun

Conditions de paiement: aucun émolument de participation n'est requis

3.11. Langues acceptées pour les offres

Français

3.12. Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi des offres.

3.13. Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

ou à l'adresse suivante:

CSC ARC JURASSIEN, Grand-Rue 107, CP 66,

2720 TRAMELAN, Suisse, fax: 032 487 35 54,

email: patricia.recordon@csc-dechets.ch

URL: www.csc-dechets.ch

Dossier disponible à partir du: 26.03.2014

Jusqu'au: 5.05.2014

Langue du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier

4. Autres informations

4.1. Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Sans indications

4.2. Conditions générales

Sans indications

4.3. Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites

4.4. Conditions régissant la procédure

La procédure de la République et Canton du Jura sur les marchés publics fait foi.

4.5. Autres indications

Sans indications

4.6. Organe de publication officiel

Journal Officiel de la République et Canton du Jura, Delémont, et www.simap.ch

www.simap.ch [/url]

4.7. Indication des voies de recours

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours auprès de la Chambre administrative du Tribunal cantonal, Le Château, case postale 24, 2900 Porrentruy 2, dans les 10 jours dès sa publication.

Divers

Mise à ban

- La parcelle N° 211 du ban de Haute-Sorne/Courfaivre, est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 19 mars 2014

La juge civile: Lydie Montavon-Terrier